



## **Assemblée générale annuelle**

Mercredi 10 septembre 2025

18h50

Cafétéria

Compte-rendu

### **1. Accueil, mot de la direction, prise de présence et ouverture de l'assemblée**

20 participants sont présents lors de l'assemblée générale.

### **2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

Mme Stéphanie Charland est sélectionnée comme le secrétaire d'assemblée.

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA 2025-2026**

L'ordre du jour est adopté.

Proposé par M. Marc-Antoine Rouleau

Appuyé par Mme Dorine Moineau

### **4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 septembre 2024**

Le procès-verbal de l'AGA 2023 est adopté suite à la correction au point 9 – changer Mme Fanny Giguère pour Mme Karine Demers. Le prénom de Mme Giguère est également à corriger.

Proposé par Mme Fanny Giguère

Appuyé par Mme Caroline Rivest

### **5. Dépôt du rapport annuel du Conseil d'établissement**

Dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, les différents documents résultant des rencontres du Conseil d'établissement seront éventuellement hébergés « en ligne » sur le site de l'école Notre-Dame-des-Champs.

Le rapport est présenté en prenant soin de rappeler le rôle décisionnel du CÉ ainsi que la place centrale qu'occupent les élèves dans l'orientation des décisions.

Les différents chantiers ayant mobilisé les membres en 2024-2025 sont présentés. Par exemple, la consultation des élèves sera désormais récurrente; ils ont pu y discuter de la forme de la fête de fin d'année des 6<sup>e</sup>. Les multiples démarches pour rétablir le service alimentaire, le plan contre l'intimidation et la violence, la contribution parentale pour les sorties scolaires sont nombres des actions réalisés en cours d'année. La présence d'une personne représentante de la communauté est également un point positif. Ceci a en effet permis de renforcer le lien entre l'école et le milieu. L'implication des parents à l'école a également été soulignés et le CÉ tient à remercier tous les parents qui se sont impliqués.

## **6. Élection au conseil d'établissement**

Mise en contexte de la procédure d'élection des membres du CÉ.

### **6.1. Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs**

Les membres présents délègue la Présidente du CÉ à Mme Marjorie Desormeaux-Moreau comme Présidente d'élection.

Proposé M. Charles Montigny

Appuyé M. Marc-Antoine Rouleau

### **Condition d'admissibilité pour être membre du CÉ, de l'OPP et de la Fondation**

Être un parent de l'école ou être membre du personnel de l'école.

### **6.2. Lecture de la procédure d'élection**

Lecture de l'Article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

### **6.3. Élection des membres du CÉ (2 postes de 2 ans) et élection des substituts (2 postes de 1 an)**

#### ***Membres:***

- Mme Martine Robert (renouvellement);
- M. Thierry Lamarre-Renaud

#### ***Substituts:***

- M. Charles Montigny;
- Mme Fanny Giguère.

Fin du processus d'élection des membres du CÉ.

Proposé par Mme Marianne Mondon

Appuyé par Mme Dorine Moineau

## **7. Élection d'un représentant et du substitut au comité de parents de la CSSRS**

Unaniment, l'assemblée délègue au CÉ l'élection du représentant et du substitut.

Proposé par M. Charles Montigny

Appuyé par M. Thierry Lamarre-Renaud

## **8. Dépôt du rapport annuel de l'organisation de participation des parents (OPP)**

Mme Stéphanie Charland fait la lecture du rapport. La participation de parents volontaire est encouragée.

## **9. Dépôt du rapport annuel de la Fondation des Amis de l'école Notre-Dame-des-Champs**

Mme Stéphanie Charland fait la lecture du rapport. La participation de parents volontaire est encouragée.

## **10. Parole au public**

Question sur la problématique du transport scolaire.

Question sur la fête de fin d'année – si les activités ont lieux hors des heures de cours, le CÉ doit en faire l'approbation

#### **11. Levée de l'assemblée**

19h31